#### Trois fonctions publiques en France

Il existe en France trois fonctions publiques :

- I la Fonction Publique d'État
- la Fonction Publique Territoriale
- la Fonction Publique Hospitalière

qui totalisent plus de 5,3 millions de fonctionnaires.

Afin de faire vivre la décentralisation, la Fonction Publique Territoriale a été créée il y a vingt ans pour **réunir sous un même statut les agents des communes, des départements et des régions.** 

Ce statut permet aux fonctionnaires territoriaux d'effectuer leur carrière dans n'importe laquelle de ces collectivités locales.

Par ailleurs, contrairement à la Fonction Publique d'État, les lauréats d'un concours ne sont pas affectés à un poste, mais ont la **possibilité** de rechercher un emploi sur tout le territoire national et, ainsi, de choisir leur employeur en fonction du poste proposé ou de sa situation géographique.

À la suite du transfert croissant des compétences de l'État aux collectivités, les **effectifs de cette fonction publique sont en augmentation constante** et les profils recherchés sont très variés.

#### Statut général (droits et obligations des fonctionnaires)

Un statut général commun fixe les droits et les obligations de tous les fonctionnaires, mais des dispositions particulières régissent chacune de ces fonctions publiques.

# Fonction Publique d'Etat

# Environ 2 400 000 de fonctionnaires travaillent :

- dans un service de l'Etat (ministère, préfecture...)
- dans un établissement public administratif rattaché à l'État
- dans certaines entreprises publiques (La Poste)

# Fonction Publique Territoriale

# Environ 1 800 000 fonctionnaires travaillent :

- dans un service d'une collectivité locale (commune, département, région)
- dans un établissement public administratif rattaché à une collectivité locale (office HLM...) ou un établissement public intercommunal (Source DGCL, Novembre 2008)

# Fonction Publique Hospitalière

# Environ 1 100 000 fonctionnaires travaillent :

- dans un établissement public sanitaire et social (maison de retraite, hôpital...)

# **Organisation**

# Une organisation par domaine de compétences

Pour répondre aux besoins des collectivités en matière de gestion des ressources humaines, 8 filières ont été créées regroupant des emplois d'une même famille.

Chaque filière comprend des cadres d'emplois présentant des caractéristiques professionnelles communes.

# Filière Administrative

Exemple de cadre d'emplois :

- administrateur
- attaché
- rédacteur
- adjoint administratif...

# Filière Culturelle

Exemple de cadre d'emplois :

- conservateur du patrimoine
- bibliothécaire
- professeur...

### Filière Animation

Exemple de cadre d'emplois :

- animateur
- adjoint d'animation

# Filière Police municipale

Exemple de cadre d'emplois :

- agent de police municipale
- garde champêtre...

#### Filière Médico-sociale

Exemple de cadre d'emplois :

- médecin
- psychologue
- infirmier
- puéricultrice
- rééducateur...

# Filière Technique

Exemple de cadre d'emplois :

- ingénieur
- technicien supérieur
- agent de maîtrise

# Filière Sportive

Exemple de cadre d'emplois :

- conseiller des activités physiques et sportives
- éducateur des activités physiques et sportives...

### Filière des Sapeurs-pompiers

Exemple de cadre d'emplois :

- colonel
- capitaine
- médecin
- infirmier...

## Une répartition hiérarchique

#### Les catégories hiérarchiques

Le statut de la Fonction Publique Territoriale répartit les fonctionnaires des huit filières en **trois catégories** qui correspondent à trois niveaux hiérarchiques.

# Catégorie A

- Postes de direction, de conception, d'encadrement
- Cadres supérieurs, ingénieurs, médecins, administrateurs

# Catégorie B

Fonctions d'application et de maîtrise : cadres intermédiaires, techniciens...

# Catégorie C

Emplois d'exécution : employés administratifs, agents d'entretien, ouvriers...

#### Les subdivisions relatives à l'expérience

Chaque cadre d'emplois est composé de **grades**. Ces subdivisions distinguent les fonctionnaires en fonction de leur ancienneté et de leur valeur professionnelle (qualification, expérience, responsabilité). Un grade est composé de différents **échelons** qui correspondent à un niveau de rémunération et représentent les différentes étapes de l'avancement à l'intérieur d'un grade.

# La vie professionnelle dans la FPT

L'itinéraire professionnel du fonctionnaire territorial peut se dérouler en plusieurs étapes durant lesquelles il est susceptible :

- " d'exercer divers métiers, selon son poste d'affectation
- " de progresser dans sa carrière par avancement d'échelon ou par avancement de grade, à l'ancienneté ou par examen professionnel
- d'évoluer en accédant à un cadre d'emplois de catégorie supérieure, par concours interne ou promotion interne, avec ou sans examen professionnel

La continuité de la carrière du fonctionnaire territorial n'est interrompue ni par le changement d'employeur ni par le changement d'activité.

# **Les Métiers**

#### Filière administrative

La loi du 19 février 2007 sur la Fonction Publique Territoriale a organisé une nouvelle répartition dans l'organisation des concours et examen professionnels de catégories A, B, et C entre les Centres de gestion (CDG) et le CNFPT. Elle permet ainsi aux Centres de gestion de devenir les principaux organisateurs des concours, confiant désormais au CNFPT l'organisation des concours d'administrateur, de conservateur du patrimoine et des bibliothèques, et d'ingénieur en chef.

La filière administrative correspond aux emplois d'administration en général, c'est à dire aux tâches traditionnelles de la fonction publique.

Les agents de la filière administrative sont généralement affectés dans les services administratifs des collectivités locales.

Métier		Concours	
Cat	Description de l'accès au cadre d'emploi	Organisateur	Session
Α	N Administrateur territorial	CNFPT	→ voir
А	א Attaché territorial	CDG	→ voir
В	צ Rédacteur territorial	CDG	→ voir
С	א Adjoint administratif territorial de 1ère classe	CDG	→ voir

1	ESPACE ADHÉREN	TS
	identifiant	
1	mot de passe	OK

#### Voir aussi

- → Trouver un concours
- → Voir les offres d'emplois
- → Visualisez l'animation de présentation de la Fonction Publique Territoriale

haut ↑

#### Filière animation

La loi du 19 février 2007 sur la Fonction Publique Territoriale a organisé une nouvelle répartition dans l'organisation des concours et examen professionnels de catégories A, B, et C entre les Centres de gestion (CDG) et le CNFPT. Elle permet ainsi aux Centres de gestion de devenir les principaux organisateurs des concours, confiant désormais au CNFPT l'organisation des concours d'administrateur, de conservateur du patrimoine et des bibliothèques, et d'ingénieur en chef.

Les agents de la filière animation sont généralement affectés à la mise en place d'activités de loisirs sur un périmètre donné.

Métier		Concours	
Cat	Description de l'accès au cadre d'emploi	Organisateur	Session
В	N Animateur territorial	CDG	→ voir
С	≥ Adjoint territorial d'animation	CDG	→ voir

# Filière culturelle

La loi du 19 février 2007 sur la Fonction Publique Territoriale a organisé une nouvelle répartition dans l'organisation des concours et examen professionnels de catégories A, B, et C entre les Centres de gestion (CDG) et le CNFPT. Elle permet ainsi aux Centres de gestion de devenir les principaux organisateurs des concours, confiant désormais au CNFPT l'organisation des concours d'administrateur, de conservateur du patrimoine et des bibliothèques, et d'ingénieur en chef.

La filière culturelle regroupe 2 branches : le patrimoine et les bibliothèques - l'enseignement artistique. Les agents de la filière culturelle sont généralement affectés dans les établissements à caractère culturel (bibliothèques, médiathèques, musées...) et dans les services à vocation artistique (école de danse, palais des congrès...).

Métier		Concours	Concours	
Cat	Description de l'accès au cadre d'emploi	Organisateur	Session	
Α	ս Conservateur territorial de bibliothèques	CNFPT	→ voir	
А	ս Conservateur territorial du patrimoine	CNFPT	→ voir	
Α	ս Attaché territorial de conservation du patrimoine	CDG	→ voir	
Α	ง Bibliothécaire territorial	CDG	→ voir	
Α	ง Directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique	CDG	→ voir	
Α	צ Professeur territorial d'enseignement artistique	CDG	→ voir	
В	ע Assistant territorial d'enseignement artistique	CDG	→ voir	
В	น Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	CDG	→ voir	
В	⊾ Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	CDG	→ voir	
В	น Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique	CDG	→ voir	
С	א Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe			

# Filière sanitaire et sociale

La loi du 19 février 2007 sur la Fonction Publique Territoriale a organisé une nouvelle répartition dans l'organisation des concours et examen professionnels de catégories A, B, et C entre les Centres de gestion (CDG) et le CNFPT. Elle permet ainsi aux Centres de gestion de devenir les principaux organisateurs des concours, confiant désormais au CNFPT l'organisation des concours d'administrateur, de conservateur du patrimoine et des bibliothèques, et d'ingénieur en chef.

Les agents de la filière sanitaire et sociale sont généralement affectés dans des services en relation avec le domaine de la santé.

Métier Concours			
Cat	Description de l'accès au cadre d'emploi	Organisateur	Session
A	ы Médecin territorial	CDG/CNA*'	→ voir
A	ม Biologiste, vétérinaire et pharmacien territorial	CDG/CNA	→ voir
A	չ Psychologue territorial	CDG/CNA	→ voir
A	ա Puéricultrice cadre territoriale de santé	CDG/CNA	→ voir
A	≥ Puéricultrice territoriale	CDG/CNA	> voir
A	№ Sage-femme territoriale	CDG/CNA	→ voir
A	น Cadre territorial de santé d'infirmier	CDG/CNA	→ voir
Α	□ Cadre territorial de santé de rééducateur	CDG/CNA	→ voir
A	ม Cadre territorial de santé d'assistant médico-technique	CDG/CNA	→ voir
A	≥ Conseiller territorial socio-éducatif	CDG/CNA	> voir
В	Ŋ Assistant médico-technique territorial	CDG/CNA	→ voir
В	ม Assistant socio-éducatif territorial	CDG/CNA	→ voir
В	Noniteur éducateur territorial	CDG/CNA	→ voir
В	№ Educateur territorial de jeunes enfants	CDG/CNA	→ voir
В	ม Infirmier territorial	CDG/CNA	→ voir
В	№ Rééducateur territorial	CDG/CNA	→ voir
С	ո Auxiliaire territorial de puériculture de 1ère classe	CDG/CNA	→ voir
С	⅓ Agent territorial spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	CDG/CNA	> voir
С	ы Agent social qualifié de 1ère classe	CDG/CNA	→ voir
С	≥ Auxiliaire territorial de soins		

# Filière police municipale

La loi du 19 février 2007 sur la Fonction Publique Territoriale a organisé une nouvelle répartition dans l'organisation des concours et examen professionnels de catégories A, B, et C entre les Centres de gestion (CDG) et le CNFPT. Elle permet ainsi aux Centres de gestion de devenir les principaux organisateurs des concours, confiant désormais au CNFPT l'organisation des concours d'administrateur, de conservateur du patrimoine et des bibliothèques, et d'ingénieur en chef.

La filière police regroupe les emplois liés à la préservation de l'ordre public. Les agents de la filière police sont généralement affectés dans les services de police municipale ou de police spéciale (garde-champêtre).

Métier		Concours	
Cat	Description de l'accès au cadre d'emploi	Organisateur	Session
Α	ъ Directeur de police municipale	CDG	→ voir
В	ս Chef de service de police municipale	CDG	→ voir
С	₃ Agent de police municipale	CDG/CNA*	→ voir
С	≥ Garde-champêtre	CDG / CNA*	→ voir

<sup>\*</sup> CNA : collectivité non affiliée. Toutefois ces collectivités font généralement appel aux Centres de Gestion pour organiser ces concours

# Filière sportive

La loi du 19 février 2007 sur la Fonction Publique Territoriale a organisé une nouvelle répartition dans l'organisation des concours et examen professionnels de catégories A, B, et C entre les Centres de gestion (CDG) et le CNFPT. Elle permet ainsi aux Centres de gestion de devenir les principaux organisateurs des concours, confiant désormais au CNFPT l'organisation des concours d'administrateur, de conservateur du patrimoine des bibliothèques et d'ingénieur en chef.

Cette filière regroupe les emplois du domaine sportif.

Les agents de la filière sportive sont généralement affectés à l'encadrement de groupe dans la pratique d'activités sportives (école, centre de loisirs, piscine...).

Métier Concours		Concours		
Cat	Description de l'accès au cadre d'emploi	Organisateur	Session	
A	ъ Conseiller territorial des activités physiques et sportives	CDG	→ voir	
В	ъ Educateur territorial des activités physiques et sportives	CDG	→ voir	
С	№ Opérateur territorial des activités physiques et sportives	CDG	→ voir	

# Filière technique

La loi du 19 février 2007 sur la Fonction Publique Territoriale a organisé une nouvelle répartition dans l'organisation des concours et examen professionnels de catégories A, B, et C entre les Centres de gestion (CDG) et le CNFPT. Elle permet ainsi aux Centres de gestion de devenir les principaux organisateurs des concours, confiant désormais au CNFPT l'organisation des concours d'administrateur, de conservateur du patrimoine des bibliothèques et d'ingénieur en chef.

Cette filière correspond aux emplois spécialisés en matière d'environnement, d'informatique, ou de travaux publics. Les agents de la filière technique sont généralement employés dans les services techniques des collectivités.

Métier		Concours	
Cat	Description de l'accès au cadre d'emploi	Organisateur	Session
A	ม Ingénieur en chef	CNFPT	→ voir
A	ม Ingénieur territorial	CDG	→ voir
В	บ Technicien supérieur territorial	CDG	→ voir
В	น Contrôleur territorial de travaux	CDG	→ voir
С	ע Agent de maîtrise territorial	CDG / CNA *	→ voir
С	ע Adjoint technique territorial de 1ère classe	CDG / CNA *	→ voir
С	ม Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	CDG / CNA *	→ voir
С	ա Adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement	CDG / CNA *	→ voir
С	ม Agent technique des établissements d'enseignements	CDG / CNA *	→ voir

<sup>\*</sup> CNA : collectivité non affiliée. Toutefois ces collectivités font généralement appel aux Centres de Gestion pour organiser ces concours

#### Types de concours

Le concours est un **passage obligé pour devenir fonctionnaire**, sauf pour certains postes de catégorie « C » et pour les travailleurs handicapés.

Les contractuels peuvent exercer les mêmes fonctions et avoir un niveau de responsabilité identique. Cependant, afin de faciliter l'évolution de carrière et bénéficier de la stabilité de l'emploi, il est fortement recommandé de passer le concours pour devenir fonctionnaire.

#### On distingue:

- \* Le concours « externe » qui s'adresse aux candidats non fonctionnaires.
  - Le niveau d'études ou de diplômes requis pour les concours externes dépend de la catégorie hiérarchique dont relève le cadre d'emplois. Sont dispensés de diplômes pour se présenter à certains concours :
  - les mères de famille d'au moins trois enfants
  - les sportifs de haut niveau.
  - Cette dispense ne vaut pas pour les professions réglementées impliquant obligatoirement la possession d'un diplôme pour l'exercice de la profession (médecin, assistante sociale...).
- Le concours « interne » est ouvert aux fonctionnaires et aux agents publics, sous certaines conditions d'ancienneté dans le service public.
- Le « 3e » concours, pour les non fonctionnaires justifiant d'une expérience professionnelle dans le secteur privé en relation avec l'une des spécialités du cadre d'emplois.
- \* Le concours « sur titre » : le jury se prononce au vu du dossier des candidats et après un entretien.

# Recrutement

#### Conditions d'accès

# Les conditions générales d'accès aux concours

Le candidat doit :

- # être âgé de 16 ans au moins
- # être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne, ou d'un État signataire de l'Accord sur l'Espace Économique Européen.
- # être en situation régulière au regard du code du service national, pour les hommes nés au plus tard le 31 décembre 1978, ou avoir satisfait à l'obligation de recensement.
- # faire la preuve, au moment de sa nomination, qu'il remplit les conditions physiques exigées pour l'exercice de la fonction et qu'il jouit de ses droits civiques.

# Catégories hiérarchiques

Catégorie A	
Niveau requis	
- Niveau I	- Niveau II
Correspondance	
-Bac + 5 et plus : Ingénieur, DEA, DESS	-Bac + 3 ou 4 : licence, maîtrise
Exemple de concours	
- médecin	- bibliothécaire
- ingénieur	- attaché
Catégorie B	
Niveau requis	
- Niveau III	- Niveau IV
Correspondance	
-Bac + 2: DUT, BTS DEUG	-Baccalauréat
Exemple de concours	
- infirmier	- rédacteur
- technicien supérieur	- contrôleur de travaux
Catégorie C	
Niveau requis	
- Niveau V	
Correspondance	
-BEP, CAP	
Exemple de concours	
- agent de maîtrise	
- ATSEM	

# Recrutement

# Répartition de l'organisation

L'organisation des concours permettant l'accès à la Fonction Publique Territoriale est assurée par les Centres de gestion et le CNFPT.

\* La loi du 19 février 2007 sur la Fonction Publique Territoriale a organisé une nouvelle répartition des concours et examens professionnels entre les CDG et le CNFPT. Celle-ci permet ainsi aux Centres de devenir depuis le 1er janvier 2010, les principaux organisateurs des concours, à l'exception des cadres d'emplois d'administrateur, de conservateur du patrimoine et des bibliothèques et des ingénieurs en chef.

**Avertissement**: Les collectivités peuvent organiser elles-mêmes certains concours. Les personnels des administrations parisiennes sont recrutés selon un processus qui est comparable à celui de la fonction publique d'Etat.

# Les collectivités territoriales

Une diversité d'employeurs

- 26 régions
- 101 départements
- : 36820 communes
- : 19 000 établissements publics locaux

## Une diversité de domaines de compétences

La mission des employeurs de la Fonction Publique Territoriale est d'assurer un service public de proximité en étant à l'écoute des attentes des citoyens :

# Région

- planification et aménagement du territoire
- éducation et formation professionnelle
- dévelopement économique...

#### Commune

- logement
- voirie
- urbanisme
- écoles
- sport...

# Département

- action sanitaire et sociale
- éducation...

# **Etablissement public local**

- office public HLM
- centre d'action social
- syndicat intercommunal...

À ces différents domaines de compétences correspondent 270 métiers : responsable qualité, développeur, chargé de communication, assistant de gestion financière, responsable des ressources humaines, gestionnaire des marchés publics, animateur culturel, agent de police municipale, sapeur-pompier...

# Chiffres clés de la fonction publique territoriale

- Synthèse Chiffres Clés 2008
- Fonction publique : chiffres-clés 2008